



Procédé d'évaluation

Lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une auto-école, une évaluation de départ doit systématiquement être planifiée avant de rédiger le contrat de formation. Cette évaluation a pour but de permettre à l'auto-école d'estimer le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

L'estimation réalisée est uniquement à titre indicatif.

Déroulement de l'évaluation

L'évaluation s'effectue sur un support numérique .

8 points seront évalués afin de déterminer le volume d'heures de formation :

- Renseignement d'ordre général
- Expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule
- Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Habileté
- Compréhension et mémoire
- Perception
- Émotivité

Une fois l'évaluation terminée le résultat est transmis à l'élève .

Pour toute personne en situation de handicap, sous réserve d'un avis médical, nous l'orienterons sur nos véhicules boîtes automatiques si nous estimons que cela est compatible sans quoi nous l'orienterons vers une auto-école en capacité de prendre en charge pour le handicap décrit par la visite médicale.